

**VOS GARANTIES SANTÉ FLEXIBLE REPRÉSENTANT NOTRE SOLUTION CORRESPONDANT À VOS BESOINS ET EXIGENCES**

**SOINS COURANTS**

Auprès d'un professionnel conventionné ou non	Niveau	Pack
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Chez un généraliste ou un spécialiste (yc indemnité de déplacement) - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Chez un généraliste ou un spécialiste (yc indemnité de déplacement) - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes de spécialité - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes de spécialité - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes d'imagerie médicale - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes d'imagerie médicale - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires paramédicaux : Auxiliaire médicaux	150% BR	
Analyses et examens de laboratoire	150% BR	
Matériel médical : Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique - Petits appareillages	150% BR	
Matériel médical : Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique - Gros appareillages	150% BR	
Frais de transport sanitaire : Remboursée par la Sécurité sociale - hors SMUR (5)	100% BR	
Cures thermales (hors thalassothérapie) : Honoraires, forfaits de surveillance médicale et thermique	100% BR	
Cures thermales (hors thalassothérapie) : Forfait transport et hébergement thermal - forfait global annuel	Néant	
Médicaments : Médicaments remboursés à 65%	100% BR	
Médicaments : Médicaments remboursés à 30%	150% BR	
Médicaments : Médicaments remboursés à 15%	100% BR	
Médicaments : Vaccins non pris en charge par le régime obligatoire (Grippe A, hépatite A, tiphonoïde, fièvre jaune)	Néant	
Médicaments : Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Néant	
Médecine additionnelle et de prévention limité à 5 séance par an par bénéficiaire (Ostéopathe, Homéopathe, Acupuncteur, Naturopathe, Etiopathe, Diététicien, Chiropracteur, Micro-kinésithérapeute, Podologue, Sophrologue, Luminothérapeute, Hypnothérapeute)	Néant	

**EQUIPEMENT D'OPTIQUE (1 monture + 2 verres)**

Pour tous les cas de renouvellements, y compris anticipés, se référer aux Conditions générales	Niveau	Pack
Équipement 100% Santé	sans reste à payer (7)	
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 2 verres simples****	150€	
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 1 verre simple + 1 verre complexe****	230€	
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe****	230€	
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 2 verres complexes ou très complexes****	250€	
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale (4)	115€/an	
Traitements chirurgicaux des troubles visuels (Par bénéficiaire et par oeil)	150€	

**DENTAIRE (2)**

Auprès d'un professionnel	Niveau	Pack
Soins et prothèses 100 % Santé** à compter du 01/01/2020 pour les couronnes et bridges et dès le 01/01/2021 pour les autres prothèses du panier dentaire	sans reste à payer (6)	
Soins conservateurs, endodontie, prophylaxie bucco-dentaire	150% BR	
Inlay/onlay	150% BR	
Parodontologie remboursée par la Sécurité sociale	150% BR	
Prothèses autres que 100 % Santé - Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	150% BR	
Prothèses autres que 100 % Santé - Actes non pris en charge par la Sécurité sociale (prothèses dentaires, implantologie et parodontologie)	160€/an/bénéficiaire	300€/an
Orthodontie (3) Remboursée par la Sécurité sociale	150% BR	
Plafond dentaire - Par an et par bénéficiaire - 24 premiers mois	300€/an et au-delà 100% BR	
Plafond dentaire - Par an et par bénéficiaire à partir du 24 premiers mois	500€/an et au-delà 100% BR	

**HOSPITALISATION CHIRURGICALE (1)**

En établissement conventionné ou non	Niveau	Pack
Frais de séjour et fournitures diverses, salle d'opération - soins pré et post opératoires en établissement conventionné	100% FR	
Frais de séjour et fournitures diverses, salle d'opération - soins pré et post opératoires en établissement non conventionné	100% BR	
Honoraires : Praticien adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires : Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Forfait journalier hospitalier	100% FR	
Chambre particulière par nuitée limité à 30 nuitées par an	50€	
Lit d'accompagnement par nuitée limité à 30 nuitées par an	10€	

**AIDE AUDITIVE OU ÉQUIPEMENT PAR OREILLE**

	Niveau	Pack
Jusqu'au 31/12/2020 : Prothèses auditives prises en charge par la SS	150% BR	
Jusqu'au 31/12/2020 : Entretien appareillage auditifs	150% BR	
Équipement 100 % Santé** (classe I****) - Renouvellement par appareil tous les 4 ans	sans reste à payer (7)	
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (Limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Bénéficiaire dont l'âge est > à 20 ans	150% BR	
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (Limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Bénéficiaire dont l'âge est <= à 20 ans ou atteint de cécité	150% BR dans la limite de 1700€ par oreille	
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (Limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Entretien appareillage auditifs	150% BR	

**Assureur** : Acheel • 128 rue La Boétie • 75008 Paris – SIREN 879605350 • Société Anonyme au capital de 46 812,48 euros • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris)